

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE (pouvoir du titulaire M. SALLES)
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : M. MATICHARD (pouvoir du titulaire Mme WALRAET)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Mme CHERVIN (Commune de LAPALISSE), pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- M. FERBOS (Commune de LAPALISSE), pouvoir à M. BOUCHET

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 02 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU.

Monsieur le Président rend compte de la décision prise par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 03 Décembre 2020 : dans l'attente de la mise en service de la cuisine commune avec l'EHPAD François Grèze de Lapalisse, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, l'avenant n°2 a été conclu avec la société SOGIREST pour la fourniture des repas pour la cantine, les crèches, les accueils collectifs de mineurs et le SPRAD jusqu'au 31 décembre 2021.

2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Allier jusqu'à fin 2021, pour définir les modalités concernant l'utilisation prioritaire des installations sportives couvertes polyvalentes mises à disposition des élèves du collège Lucien Colon à Lapalisse.
- encaissement d'un chèque de 583,20 € émanant de la SMACL en remboursement du remplacement de la porte d'entrée du club house au stade de rugby à Saint Prix, vandalisée le 28 août dernier.
- actualisation des prix de vente des produits vendus par l'Office de Tourisme : le prix du T-shirt "vintage" revendeur est fixé à 10,80 € TTC.
- location de la salle de réunion de la Maison France Services au Cabinet Dr HUSSON le 13 décembre, pendant 2 heures, moyennant le tarif de 25 €, pour l'organisation d'une formation.
- conclusion d'une nouvelle convention de délégation d'aides aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour intégrer l'Appel à Projets LEADER 2020 lancé par le GAL du Pays de Vichy Auvergne pour venir en aide aux entreprises du territoire fortement impactées par la crise du COVID et qui ont un projet de développement.
- attribution du marché relatif aux travaux d'élargissement et de consolidation du Pont sur la Petite Tèche à l'entreprise EUROVIA DALA, pour un montant de 114 644,60 € HT.
- signature de l'Avenant N°1 au marché global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse, pour un montant de 77 091,30 € HT.
- mise à disposition du camion VOLVO avec chauffeur au profit de la Commune de Saint Pierre Laval pour réaliser des travaux de voirie en urgence. La mise à disposition sera facturée au tarif de 300 € la journée.
- conclusion d'un bail pour la location d'un bureau au TELECENTRE à ABSIDE AVOCATS, pour une durée d'un an, avec un loyer mensuel s'élevant à 250 € et 50 € de charges.

3/ PRÉSENTATION DU CHEMIN DE RANDONNÉE PRÉPARÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES (CCJ).

Le montage vidéo réalisé par les jeunes du CCJ est présenté à l'assemblée par Aymeric PERICHON et Lugan CHALBOS, accompagnés par Elodie LALLIAS. La modélisation du sentier de randonnée "GR3" de Bert à Droiturier, a donné lieu à un repérage puis une numérisation qui ont permis de réaliser une vidéo destinée à promouvoir la randonnée sur le territoire.

4/ VALIDATION DU PROJET DE PCAET.

Le Conseil Communautaire arrête à l'unanimité le projet de PCAET résumé et commenté en séance. La Communauté de Communes va transmettre ce projet pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, à l'Etat et à la Région Auvergne Rhône Alpes ; une consultation publique sera également organisée.

5/ BASSIN VERSANT DE LA BESBRE – PRÉSENTATION DE LA PRÉ-ÉTUDE DU CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS ALLIER ET POURSUITE PAR UNE ÉTUDE DE PRÉFIGURATION EN VUE D'UNE CONTRACTUALISATION.

Un diaporama présente le résultat de la pré-étude réalisée sur le bassin versant de la Besbre. Il est constaté que l'état écologique des eaux de la Besbre et de ses affluents est moyen ou médiocre pour la majorité du territoire. De nombreux obstacles à l'écoulement, dont certains auraient dû être restaurés avant 2020, sont recensés sur le territoire. Il est important d'apporter des éléments de réponses aux propriétaires, tant sur les travaux à réaliser, que sur les financements possibles.

Sachant que 13 communes du territoire sont concernées, et que l'échéance pour atteindre un bon état écologique est fixée à 2027, l'assemblée délibérante est favorable, à l'unanimité, pour engager la phase "Préfiguration" qui consiste à réaliser un diagnostic précis afin de détailler les actions à réaliser.

À l'unanimité le Conseil Communautaire émet le souhait de s'engager dans une démarche commune avec la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, agissant ainsi sur l'ensemble du bassin versant de la Besbre. Ce projet ambitieux ne pourra aboutir que si l'Agence de l'Eau et la Région Auvergne Rhône Alpes accompagnent les EPCI.

6/ CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) AFFLUENTS DE L'ALLIER – CONVENTION.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les conventions tripartites nécessaires pour réaliser les travaux dans le cadre de ce CTMA, dont celle concernant les travaux de reprise de berge à Isserpent.

7/ PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE L'AÉRODROME LAPALISSE – PÉRIGNY.

L'assemblée délibérante émet à l'unanimité un avis favorable sur le plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Lapalisse – Périgny qui a été transmis par les services de l'État ; il a été acté que le futur tracé de la Route Nationale 7 sera ajouté sur le présent plan de servitudes.

Ces servitudes n'ont pas de lien avec la servitude radio-électrique qui n'est pas établie selon le même périmètre : sur notre territoire le fuseau concerne les communes d'Andelaroche, de Barraix-Bussolles, de Droiturier et de Lapalisse.

8/ COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ – RAPPORT ANNUEL 2019.

Le rapport sur les travaux de cette commission est présenté en séance qui en prend acte. Un grand nombre d'établissements recevant du public sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'autres feront l'objet de travaux dans les mois à venir ou bénéficient de dérogations. L'objectif 2021 sera de compléter et tenir à jour le fichier de recensement des logements et établissements accessibles aux personnes handicapées. Le présent rapport est transmis à toutes les communes.

9/ SICTOM – DÉSIGNATION DES MEMBRES – MODIFICATION.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification de la composition des délégués au Comité Syndical du SICTOM SUD ALLIER : Monsieur Jean-Marc BRUNIAU remplace M. Gérard BOUCHET, délégué suppléant de la Commune de Lapalisse.

10/ MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide de transformer le poste d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe en poste d'éducateur de jeunes enfants et de créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe, à compter du 1er Janvier 2021.

11/ AVANCEMENTS DE GRADE – TAUX DE PROMOTION.

Le taux de promotion pour chaque grade d'avancement est fixé à l'unanimité à 100 % par l'assemblée délibérante.

12/ CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Président à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt portant sur les postes subventionnés de conseillers numériques lancé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires afin de réaliser l'accompagnement des démarches administratives en ligne, organiser des activités ludiques pour faire découvrir les outils du numérique, et lutter contre l'illectronisme.

13/ GUIDE DE LA FORMATION.

Le guide de la formation, rédigé et soumis au Comité Technique le 7 Décembre 2020, rappelle les dispositions statutaires en matière de formation et fixe les modalités afférentes aux frais de déplacement accordés au personnel : il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

14/ ENCADREMENT DU DROIT DE GRÈVE.

Le Conseil a délibéré à l'unanimité sur l'encadrement du droit de grève pour les services communautaires, après accord des représentants du personnel en Comité Technique le 29 Septembre 2020.

15/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.T.) – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les orientations de la C.L.E.T. réunie le 03 Décembre 2020.

16/ ÉCOLES DE LAPALISSE – APPEL DE COTISATIONS 2021 POUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ DUS PAR LES COMMUNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE.

L'assemblée délibérante fixe à l'unanimité le montant des frais de scolarité à 886 €, au titre des frais de scolarité pour l'année 2021, par enfant qui réside dans les communes extérieures à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

17/ EMPRUNTS 2020 – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir, conformément à l'avis émis par la commission des finances, l'offre présentée par le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE pour contractualiser les emprunts 2020, selon les conditions suivantes :

- Budget Annexe « ZAE Près de la Grande Route » : Prêt de 35 000 € sur 18 ans à échéances constantes, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,49% et des frais de dossier de 50 €.
- Budget Annexe « Moulin de la Ville de Lapalisse » : Prêt de 75 000 € sur 15 ans à échéances constantes, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,42% et des frais de dossier de 75 €.

18/ CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le classement en non-valeur de deux créances, la première de 478,20 € sur le Budget Général et la seconde de 184,32 € sur le Budget Annexe Hébergements de Loisirs et pour lesquelles la Trésorerie n'a pu obtenir les recouvrements.

19/ PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS D'AIDES À LA VOIRIE ET AU BÂTI.

Dans le cadre du plan de relance économique et solidaire lancé par le Département de l'Allier, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer l'ensemble des demandes de subventions, au titre des dispositifs d'aides à la voirie et au bâti.

20/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AUX BUDGETS.

Quelques virements de crédits sont approuvés à l'unanimité :

- Budget Service de portage de repas à domicile : virement de 6 500 € de l'article 604 à l'article 6064,
- Budget Hébergement de Loisirs : virement de 200 € de l'article 6718 à l'article 6541 pour les créances admises en non valeur.
- Budget principal :
 - Affectation de 25 000 € en dépenses et en recettes pour l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion publicitaire concernant la requalification de la piscine de LAPALISSE (écritures comptables des articles 2031 et 2033 à l'article 2313)
 - Affectation de 1 000 € en dépenses et en recettes pour l'intégration des frais d'insertion publicitaire concernant la réfection du Pont de la Petite Tèche (écritures comptables de l'article 2033 à l'article 2313)
- Virement de crédits prélevés sur le programme N°258 pour 80 000 € et sur le programme N°255 pour 6 800 €, sur :
 - 1 800 € pour le remboursement d'une taxe d'aménagement perçue en 2017, suite à l'abandon du projet
 - 1 000 € sur le programme 261 - renouvellement véhicules 2020 - pour financer l'achat d'un véhicule électrique
 - 50 000 € sur le programme 271 - voirie communautaire 2020
 - 34 000 € pour la création du programme 276 : travaux de rénovation du bâti 2020-2021.

21/ MISSION LOCALE – SUBVENTION.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité une subvention de 8 395,37 € à verser à la Mission Locale pour l'année 2021.

22/ BOUTIQUES À L'ESSAI – CRÉATION DU DISPOSITIF.

Le Président retire cette question de l'ordre du jour.

23/ IMMEUBLE PLACE BÉCAUD – CESSION.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Mme et M. Stéphane GOUTAUDIER pour le rachat de l'immeuble situé 21 place Charles Bécaud au prix de 30 000 € et autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.

24/ ZAE SUD ALLIER – CESSION D'UN TERRAIN.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la cession du terrain, situé sur la parcelle ZM25 à côté du parking PL de l'Aire des Vérités, à AGRO SERVICE 2000 qui porte un projet de développement sur Lapalisse avec une surface de vente plus importante et un visuel plus marqué. Ce terrain, d'une contenance d'environ 9 913 m², sera cédé au prix de 10 € le m².

25/ TRANSPORTS ET MOBILITÉ.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM) tel que le permet la Loi d'orientation des mobilités (LOM) ; la Région Auvergne Rhône Alpes deviendra AOM par subsidiarité sur le territoire de la Communauté de Communes au 1er janvier 2021. Cette disposition n'empêchera pas la Communauté de Communes de continuer sa prospection au titre de la compétence "aménagement de la voirie" et "espace" pour résoudre des problèmes de mobilité déjà évoqués.

26/ RAPPORT ANNUEL 2019 DU SICTOM SUD ALLIER.

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation de ce rapport.

27/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS "RÉGION UNIE" :

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'avenant N°1 à la convention de participation au fonds "Région unie" qui prolonge la durée de ce fonds jusqu'au 30 juin 2021 et qui modifie des critères d'éligibilité de l'aide N°2 - "avances remboursables" : peuvent être bénéficiaires les entreprises jusqu'à 20 salariés (50 salariés de façon exceptionnelle), sans limitation de chiffre d'affaires, et l'avance remboursable peut aller jusqu'à 30 000 €.

B/ APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT – ZONES D'ACTIVITÉS PRÊTES À L'EMPLOI :

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Président à déposer un dossier pour cet AMI afin de permettre l'extension de la ZAE PRÈS DE LA GRANDE ROUTE qui ne dispose plus d'une réserve foncière aménagée suffisante pour répondre à l'ensemble des porteurs de projets.

C/ PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE BOURGS ET DE PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE :

2 communes présentent des projets pour l'année 2021 :

- Commune de Saint Pierre Laval pour des travaux d'aménagement de bourg (création de trottoirs, mur de soutien et aménagement paysager le long de la RD507) qui s'élèvent à 44 033,56 € HT. Le montant du fonds de concours sollicité s'élève à 15 411,44 €
- Commune d'Isserpent pour des travaux sur un bâtiment dit "Maison FROMENT" afin de réaliser une MAM, un logement et une extension de la Mairie ; les travaux s'élèvent à 264 000 €. Pour ce projet, il conviendra de définir si le bâtiment peut être qualifié en "patrimoine bâti de caractère" et de communiquer le plan de financement prévisionnel.

Les autres communes n'ayant pas de projet à soumettre pour 2021, ces 2 dossiers seront examinés plus en détail dès qu'ils seront complétés, puis soumis à l'approbation du prochain Conseil Communautaire.

D/ CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Il est demandé aux communes membres de transmettre leurs projets d'investissement pour les années à venir, car le Président aura un contact avec Madame le Sous Préfet de VICHY le 23 décembre prochain concernant le contrat de ruralité à établir sur les 6 prochaines années. L'État propose d'apporter des moyens financiers renforcés pour soutenir les collectivités, notamment les plus fragiles, et des moyens renforcés en matière d'ingénierie.

E/ FESTIVAL "LES RENCONTRES DE BARIZIERE" DU 3 AU 12 SEPTEMBRE 2021 :

Madame le Maire de BARRAIS-BUSSOLLES présente le programme de ce festival qui est programmé sur sa commune avec des représentations de théâtre, de cinéma, de musique, de danses, sans oublier l'organisation d'expositions, de débats et de repas.

F/ INFORMATIONS :

- **Boutiques éphémères** : 2 boutiques ont rejoint le dispositif : La boutique des Artistes au 30 rue Winston Churchill jusqu'au 31 décembre et la Boutique de la Ferme Ma France Nature au 9 rue Président Roosevelt jusqu'au 8 janvier 2021 ; c'est l'occasion d'aller découvrir ces savoir-faire locaux.
- **Projet boucles à vélo** : L'Office de Tourisme et le service Animation élaborent un projet de circuits à vélo pour le printemps, qui comprendra des circuits prédéfinis sur les communes du territoire, et la mise à disposition de vélos avec assistance électrique.
- **Bourse d'apprentissage** : le dispositif est reconduit pour l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.

Fait à Lapalisse, le 21 Décembre 2020

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »